

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°49/2022 du 14 septembre 2022

Restriction de circulation dans le secteur de la Forêt Verte du 14 septembre au 30 septembre 2022 inclus

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le marché conclu pour l'exploitation forestière dans le secteur de la Forêt Verte

Considérant la nécessité de procéder à la fermeture du secteur dans lequel va s'effectuer une coupe de bois par débardage par câble afin d'assurer la sécurité du public

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du mercredi 14 septembre 2022 et jusqu'au vendredi 30 septembre 2022 inclus, la circulation des piétons et de tous les véhicules est interdite sur l'ensemble du secteur où s'effectue l'exploitation forestière dans le secteur de la Forêt Verte délimité selon le plan joint.

En particulier la circulation des piétons et des véhicules sur les tronçons de la piste de la Forêt Verte d'une part et du sentier du Saix Blanc depuis les hameaux des Parts d'autre part sera interdite (cf le plan joint).

Toutefois les véhicules sérigraphiés de la Compagnie du Mont Blanc, de la société Eמושon SA ainsi que les véhicules des services publics pourront continuer de circuler sur le tronçon fermé de la piste de la Forêt Verte après en avoir reçu l'autorisation de la part de l'entreprise de débardage.

A noter que toutes les restrictions de circulation seront suspendues pendant les weekend end (samedi et dimanche).

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation de fermeture ainsi, que leur maintenance seront assurés comme suit :

- par le service Pistes et Sentiers de Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc pour le tronçon concerné du sentier du Saix Blanc
- par l'entreprise de débardage pour le tronçon concerné de la piste de la Forêt Verte.

ARTICLE 3 : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux services techniques, à la Gendarmerie, au SDIS et à la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc

Certifié exécutoire le 14 septembre 2022
Mis en ligne le 14 septembre 2022

Fait à Vallorcine le 14/09/2022
Le Maire,



FERMETURE DU SENTIER
LES PARTS DU PLAN EN DIRECTION DES SAIX BLANCS
DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 AU VENDREDI 30 SEPTEMBRE
2022 INCLUS

